



Utilisation des données de surveillance des eaux estuariennes, littorales et marines

Marie-Claude NIHOUL



Anne Colmar, AELB





Le bassin Loire Bretagne - Le territoire

Un territoire hydrographique

↳ 28 % du territoire
métropolitain





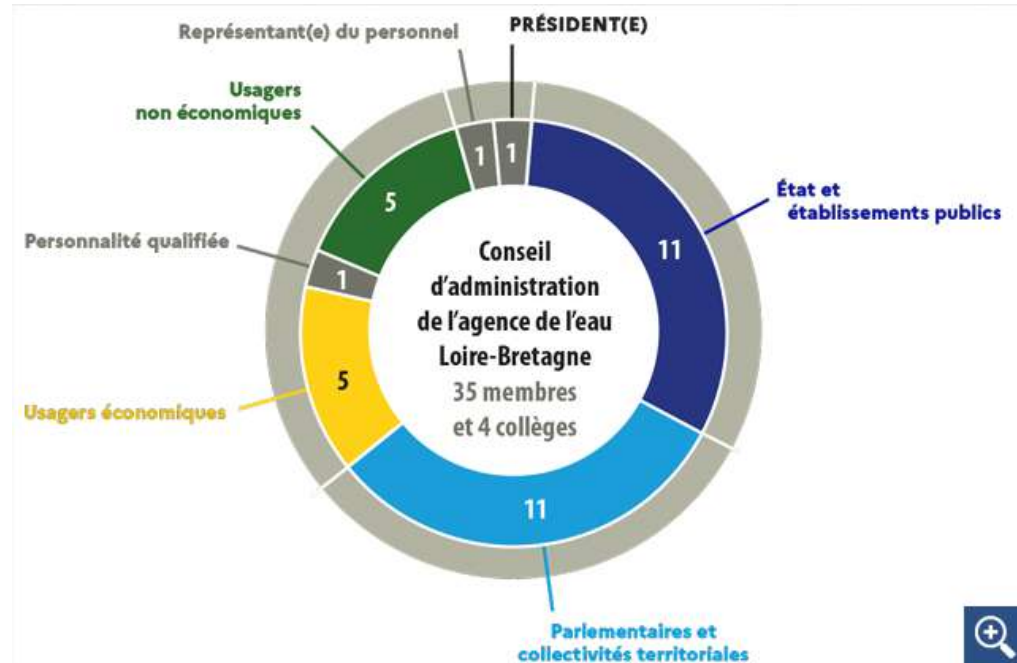
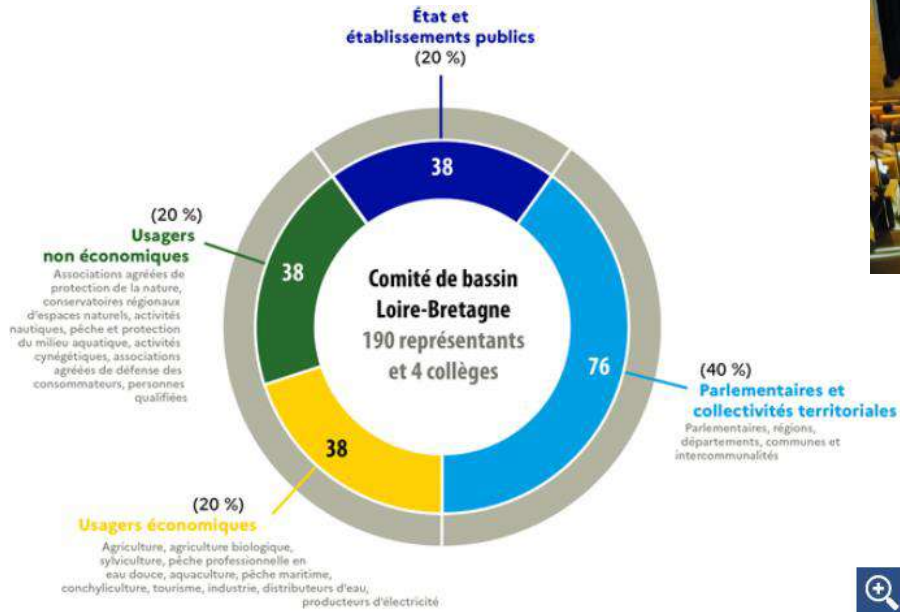
Une gouvernance dédiée

Comité de bassin

- ↳ Concertation entre tous les acteurs de la gestion : 190 représentants
- ↳ Consulté pour les grandes options de la politique de l'eau

Conseil d'administration

- ↳ Instance décisionnelle : Président, Préfète coordinatrice de bassin, 34 membres du Comité de Bassin
- ↳ Vote le budget de l'AE, fixe les taux des redevances et les règles d'attribution des aides.





Des usages de l'eau dans tous ses compartiments

- Des milieux
- Nappes
- Lacs
- Cours d'eau et milieux aquatiques
- Estuaires
- Eaux côtières
- Biodiversité



<https://youtu.be/T8Hab6L5wdM>

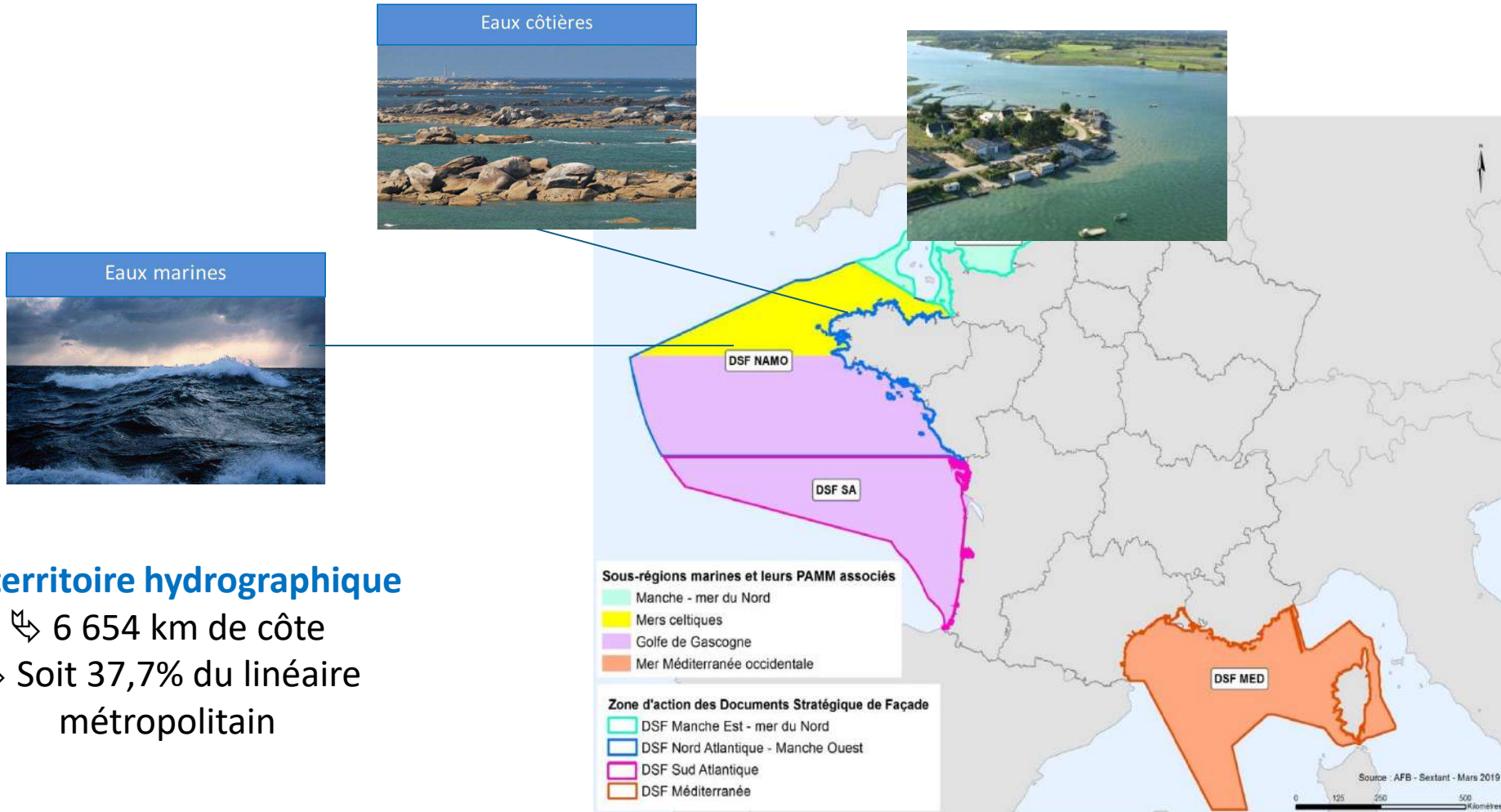
Des usages



<https://youtu.be/2w-OBbSwDCI>



Le bassin Loire Bretagne - Le territoire



Un territoire hydrographique

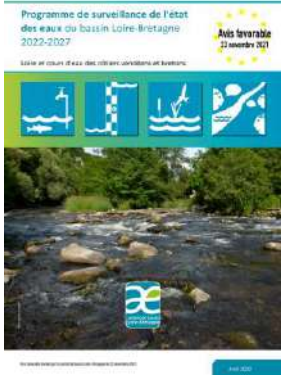
- ↳ 6 654 km de côte
- ↳ Soit 37,7% du linéaire métropolitain



Cycle de la Directive Cadre du l'Eau

Programme de surveillance

Dispositif de suivi de l'état des milieux



Types de ME, fréquences...

Programmes de surveillance 2014

SDAGE 2015

Programmes de mesures 2015

États des lieux 2013

Etat des lieux

Etat des eaux

Issu de la surveillance de la qualité des eaux

Usages et pressions qui en résultent

De nature à dégrader l'état des eaux ?

Risque de non atteinte du bon état des eaux

Qui deviennent les priorités d'action



États des lieux 2019

www.eaufrance.fr

Programmes de surveillance 2020

SDAGE 2021

Programmes de mesures 2021

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

- Fixe les orientations pour la gestion équilibrée de la ressource
- Fixe les objectifs en matière de bon état des eaux



Le comité de bassin et l'agence de l'eau mettent en œuvre le Sdage pour préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques

Surveillance marine et littorale pour la DCE

Etat écologique

Physico-chimie



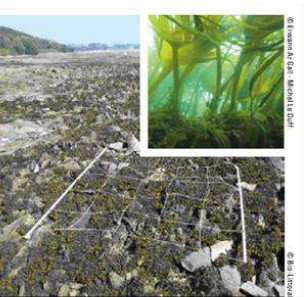
Microalgues
Phytoplancton



Poissons en estuaire
Ichtyofaune



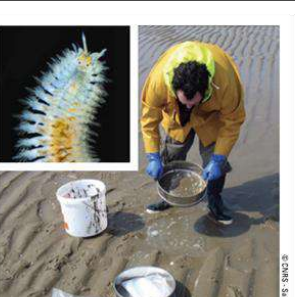
Grandes Algues
Macro-algues



Plantes marines
Angiosperme (herbiers)



Macrofaune benthique



Etat chimique

Micropolluants



CHIMIE (SÉDIMENT)

Opérateurs pilotes

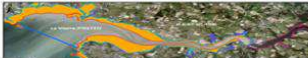
IFREMER

Muséum national d'histoire naturelle

Centre d'étude et de valorisation des algues

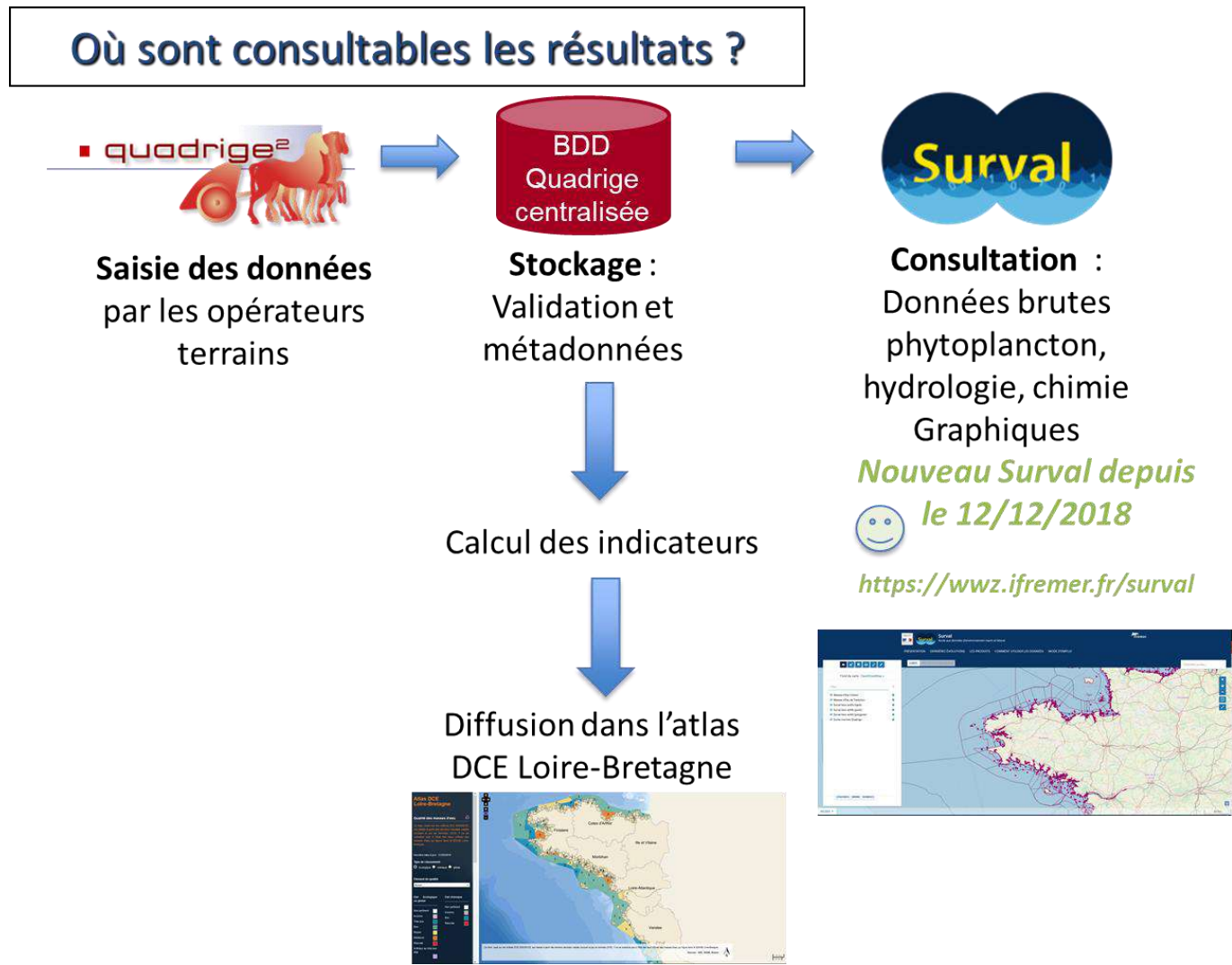
Bureaux d'études

Hydromorphologie





Surveillance marine et littorale pour la DCE





Besoins d'amélioration de la connaissance : cibler les actions

**Recherches à vocation
opérationnelles**

**Connaissance locale des pressions
responsables de la dégradation de l'état des
eaux sur les ME**

↪ Lien pressions – impact sur la qualité des eaux

↪ Lien entre les actions et la restauration de la qualité des eaux



Cibler les actions efficaces



**Guider la restauration des milieux
aquatiques**



Financement de l'amélioration de la connaissance : règle du 11^{ème} programme d'intervention

L'agence soutient la recherche et développement à finalité opérationnelle lié à des spécificités thématiques ou géographiques propres au bassin hydrographique.

Thématiques prioritaires :

- La qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée,
- La lutte contre les pollutions,
- La gestion quantitative,
- L'adaptation au changement climatique,
- Le littoral,
- La lutte contre les micropolluants.

Dans les domaines suivants :

- Modélisations,
- Compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques,
- Étude sur les usages de l'eau et leurs impacts sur les milieux,
- Études économiques,
- Approches sociologiques pour l'accompagnement de projets d'innovation et plus généralement l'accompagnement du changement,
- Etc..

Toute autre demande de R&D relève des missions de l'OFB
En particulier la définition de méthodes et référentiels nationaux



Financements de l'Agence au bénéfice de l'amélioration de la connaissance

3 dispositifs de financement de la recherche

- **La subvention**, avec un taux de 50%
- **Le partenariat public-public** (taux de 60%, ou taux de 80% si l'étude est liée à la surveillance)

Dispositif de plus classique

Convention IFREMER pour la mise en œuvre de la DCE

Dépenses éligibles

- Temps agent des CDD, des thésards et post doctorants
- Temps agent des personnels permanents disposant d'un contrat de droit privé
- Investissement dans le cadre du projet

Dépenses non éligibles

- Personnels permanents disposant d'un contrat de droit public
- Frais de fonctionnement de la structure



Retrouvez toutes les présentations de l'atelier



DONNÉES, MÉTHODES & SERVICES POUR LE LITTORAL

Sur <https://www.theia-land.fr/littoral/littoral2024>
et sur <https://www.odatis-ocean.fr/?id=617>

